

Communiqué de presse

26 juin 2019

Conseil d'administration

Les allocations d'assurance chômage sont revalorisées de 0,70 % à partir du 1er juillet 2019

Lors de sa réunion du 26 juin, le Conseil d'administration de l'Unédic a décidé à de revaloriser les allocations chômage.

À partir du 1^{er} juillet 2019, l'allocation minimale, la partie fixe de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), et le seuil minimum de l'ARE pour les allocataires effectuant une formation sont revalorisés de 0,70 %. De même, les salaires de référence intégralement constitués par des rémunérations anciennes d'au moins 6 mois servant au calcul de l'allocation augmentent de 0,70 %. Cette revalorisation concerne 94% des demandeurs d'emploi indemnisés par l'Assurance chômage au 1^{er} juillet 2019, soit environ 2,6 millions de personnes. Les allocations chômage sont également revalorisées à Mayotte, dans les mêmes proportions.

La revalorisation de l'allocation minimale et de la partie fixe s'applique à l'ensemble des allocataires concernés par ces paramètres dès le premier jour de leur revalorisation.

L'augmentation des salaires de référence concerne quant à elle les allocataires indemnisés depuis plus de 6 mois, soit environ **2,2 millions** de personnes.

Pour environ 380 000 allocataires, seule la revalorisation de la partie fixe s'applique.

- ▶ L'allocation minimale passe à **29,26 € par jour** - contre 29,06 € par jour actuellement.
- ▶ La partie fixe de l'ARE passe à **12,00 € par jour** indemnisé - contre 11,92 € par jour actuellement. Elle s'ajoute à la partie proportionnelle de l'allocation qui équivaut à 40,4 % de l'ancien salaire.
- ▶ L'allocation minimale ARE formation passe de **20,81 €** à 20,96 € par jour.

À **Mayotte**, l'allocation minimale est portée à 14,62 € par jour contre 14,52€ par jour actuellement et l'allocation minimale ARE formation passe à 10,48 € par jour en cas de formation (10,41 € par jour actuellement).

La revalorisation a été votée à la majorité des suffrages exprimés.

Le coût pour l'Assurance chômage pour le deuxième semestre 2019 et l'année 2020 est d'environ 190 millions d'€.



CONTACT PRESSE

Service presse
01 44 87 64 84
servicepresse@unedic.fr